



**PRÉFET  
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des  
territoires

Service : Risques et Sécurité  
Unité : Éducation et Sécurité Routières  
Affaire suivie par : Pol MARUEJOULS  
Tél : 05 53 98 59 26 / 06 02 09 15 38  
Mél : [ddt-securite-routiere@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-securite-routiere@lot-et-garonne.gouv.fr)  
[pol.maruejouis@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:pol.maruejouis@lot-et-garonne.gouv.fr)  
Références : 62/2025

Agen, le **13 FEV. 2025**

Communes de **Brax, Le Passage et Colayrac-Saint-Cirq**  
Projet d'arrêté temporaire réglementant la circulation  
En agglomération

Avis sur le projet d'arrêté temporaire de messieurs les Maires de Brax, Le Passage et Colayrac-Saint-Cirq, réglementant la circulation sur la voie communale dénommée "barreau de Camelat" et le pont de Camelat, entre le **17 et le 21 mars 2025**, sur le territoire des trois communes.

En raison de travaux de finition et de reprise des ouvrages de franchissement de la Garonne et du canal latéral situés entre le giratoire de Camelat sur la D813 et les N1021 et N1113 et le giratoire G4 sur la D119, il y a lieu d'interdire la circulation de tous les véhicules entre 08 et 18 heures.

Des déviations seront mises en place par la N1113, la N21, la D119, la D656E et la D931.

Sous réserve de respecter la mise en place de la signalisation, conforme aux prescriptions des instructions Interministérielles sur la signalisation routière (livre 1, 4<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> parties, signalisation de prescription et signalisation temporaire).

**AVIS FAVORABLE**

Pour le Directeur départemental des territoires  
Le Chef de l'unité Éducation et Sécurité Routières

Christophe CARPY

Destinataire : Mairies Brax/Colayrac-Saint-Cirq/Le Passage et Agglomération Agen  
Copie : Conseil départemental - Service TE47 DDT24 - DIRCO